

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 1078

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 5

À l’alinéa 231, substituer aux mots :

« L. 911-9-1 et L. 914-6-1 »,

les mots :

« L. 911-10 et L. 914-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.